



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

associations de lutte contre l'alcoolisme

Question écrite n° 91210

Texte de la question

Mme Martine Lignières-Cassou sollicite l'attention de M. le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur l'insuffisant soutien financier accordé aux associations qui luttent contre l'alcoolisme. Un Français sur dix est malade de l'alcool ; les associations jouent un rôle fondamental dans la prévention et le suivi. Pourtant, des financements toujours largement insuffisants ne permettent pas aux associations de remplir au mieux leurs missions. Par exemple, l'association Alcool Assistance, comptant 45 000 membres et 10 000 bénévoles, ne perçoit que 0,70 euro par an et par personne en matière de subventions consacrées par l'État à la formation de ses bénévoles. C'est insuffisant. Il faut concrétiser dans les actes les bonnes intentions qu'il a manifestées lors de la conférence de la vie associative du 23 janvier dernier. Elle lui demande donc de prendre les mesures nécessaires pour que les subventions aux associations soient à la hauteur des besoins, notamment en termes de formation des bénévoles.

Texte de la réponse

Le financement de l'association Alcool Assistance relève, pour l'essentiel, du ministère de la santé et des solidarités. Toutefois, l'association perçoit également des subventions du ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative (MJSVA). Celui-ci lui a alloué, en 2005, 10 297 euros. Dans le cadre de l'agrément jeunesse-éducation populaire, signé le 24 janvier 2005, une subvention plus importante ne peut lui être accordée. Les années précédentes, l'association avait perçu 6 831 euros (en 2003), et 9 075 euros (en 2004). De plus, Alcool Assistance, dans le cadre de son partenariat Jeunesse populaire, a également perçu 3 000 euros, et a bénéficié d'un poste FONJEP à compter du 1er décembre 2005 (ce qui représente une contribution du MJSVA de 7 320 euros annuels, pour une période de trois ans).

Données clés

Auteur : [Mme Martine Lignières-Cassou](#)

Circonscription : Pyrénées-Atlantiques (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 91210

Rubrique : Associations

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 avril 2006, page 3582

Réponse publiée le : 16 mai 2006, page 5216